



SAINT-PATRICE-DE  
**SHERRINGTON**

# AVIS PUBLIC

## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° DM-2023-4

AVIS est, par la présente, donné par le soussigné :

**QUE** lors de la séance ordinaire qui sera tenue le 14 novembre prochain à 19 heures, le conseil municipal devra statuer la demande de dérogation mineure suivante :

**Nature et effets :**

Dérogation aux dispositions du règlement 308, relatif au zonage, à la zone R-11 mentionnant une distance minimale de 3 mètres en marge latérale à l'implantation d'une véranda, afin d'autoriser le citoyen à déroger au règlement et donc à implanter ladite véranda à une distance de 1,23 mètre en marge de recule latérale gauche.

**Identification du site concerné :**

Le site concerné se situe au 4 rue Pinsonneault sous le numéro de lot 5 158 841 du Cadastre du Québec.

Le conseil municipal prendra en considération les recommandations du Comité Consultatif d'Urbanisme.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance à laquelle cette demande sera traitée ou sur demande à [dg@sherr.ca](mailto:dg@sherr.ca).

Donné à Saint-Patrice de Sherrington, ce 30<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2023.

Clément Costanza

Directeur général et greffier-trésorier

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Clément Costanza, à Saint-Patrice-de-Sherrington, Directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis, en affichant une copie certifiée de celui-ci à deux endroits différents dans la municipalité le 30<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce le 30<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2023.

Clément Costanza  
Directeur général et greffier-trésorier